

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 28 janvier 2021 11:12
À: Enquete Publique PLU
Objet: bande de protection de 50 m zone UD aux Foucherolles
Pièces jointes: Jugement tribunal administratif de Versailles.pdf; lettre commissaire enquêteur zone UD (les Foucherolles) modification N°3 PLU.pdf; plan des zones UD.UX.UE (les foucherolles) avec bois classés + bandes protection 50m.docx; plan N° parcelles , zone des Foucherolles.PNG

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons 4 pièces jointes concernant 1 même dossier : la zone UD aux Foucherolles

- une lettre en date du 26 janvier concernant la demande de conservation de la bande de 50 m de protection des lisières du massif forestier sur la zone UD aux Foucherolles telle quelle existe actuellement. Nous demandons le respect strict de la réglementation existante. De même, nous demandons la réservation aux seuls promeneurs du sentier du bois du Closeau (Le chemin du bois du Closeau sur les cartes),
- un plan des zones UD- UX- UE aux Foucherolles : sur lesquelles figurent la bande de 50 m de protection des lisières du massif de Fontainebleau avec les bois classés (y compris les parcelles 2949-2950-1221),
- un plan avec les numéros des parcelles : y figure celles mentionnées dans notre lettre (2949-2950-1221) pour lesquelles nous demandons le maintien de la bande de 50 m de protection des lisières du massif,
- le jugement du tribunal administratif de Versailles qui a considéré que l'implantation de lotissements, constructions à usage industriel, commercial, artisanal et de service aux Foucherolles n'était pas compatible avec le zonage du schéma directeur de Fontainebleau qui avait inscrit cette zone en trame verte.

Bonne réception

Elisabeth RAOULT

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 28 janvier 2021 11:21
À: Enquete Publique PLU
Objet: PLU

Dans le cadre de l'enquête publique :

**Je m'oppose à toute modification du PLU qui nuit au caractère Village de BLR.
Le projet de modification n° 3 en fait partie !**

Pas de construction haute (maxi 2 étages), pas d'augmentation des surfaces constructibles au détriment de zones boisées, entraînant un accroissement de la population avec toutes les conséquences consécutives, etc
L'attrait de la gare et son accès direct sur Paris ne doit pas justifier tout cela. Répartissons cette nouvelle population sur les villages voisins et organisons des moyens d'accès publics, des transports en commun, favorisons le covoiturage ...

Bernard POUGEAS

Martine LE GAL

De: ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 13:18
À: Enquete Publique PLU
Objet: enquête publique, modification du PLU

Bonjour,

Lors de mon précédent message, je n'ai pas été assez précis.

Je voulais dire:

"j'estime que les habitants de Bois le Roi devraient être consultés par un vote organisé par la mairie."

Sinon, je suis contre cette modification du PLU qui va dénaturer notre commune.

Joseph Quioc

De : "joseph.quioc"
A : enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr
Envoyé: mardi 26 Janvier 2021 17:03
Objet : enquête publique, modification du PLU

Bonjour,

Pour une modification du PLU de cette importance, j'estime que les habitants de Bois le Roi devraient être consultés.

Joseph Quioc

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 20:28
À: Enquete Publique PLU
Objet: Réponse enquête
Pièces jointes: reponse enquete plu.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver courrier pour l'enquête concernant le PLU.

Cordialement
Adelyne PEPIN

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 28 janvier 2021 08:48
À: Enquete Publique PLU
Objet: Dossier Plus

Depuis 30 ans maintenant nous venons chez nos amis rue Pasteur passer de longs we et c'est à chaque fois un grand bonheur de retrouver leur maison accueillante et leur grand jardin dans lequel les grands arbres et les oiseaux enchantent nos jours et nos soirées d'été.

Que de merveilleux moments passés dans le jardin avec les enfants à observer les papillons, les insectes, les oiseaux. Quand on vient de Paris c'est un havre de paix et de verdure inestimable.

Il doit être possible d'adapter vos

projets d'urbanisme, rentables pour une commune, je le comprends, à la nécessité de préserver la qualité du cadre de vie de ses habitants et de préserver la richesse de ce patrimoine architectural et paysagé entretenu avec amour par les habitants depuis des décennies.

Ne cédez pas à la tentation de l'argent en sacrifiant ce petit coin de paradis. Le paradis en petits morceaux ne fera le bonheur de personne.

J'apporte tout mon soutien aux habitants de la rue Pasteur contre un projet qui viendrait dénaturer leur territoire.
LilianeMayault

Envoyé de mon iPhone

Martine LE GAL

De: [redacted]
Envoyé: jeudi 28 janvier 2021 09:55
À: Enquete Publique PLU
Objet: désaccord sur les projets présentés dans l'enquête publique.
Pièces jointes: PLUdocument enquête publiqueHTurq vd.pdf

Ayant beau coup fréquentés les abords de la gare de Bois-le-roi et la rue pasteur, je suis en désaccord avec les projets de densification qui mettent en danger la qualité de ces lieux qui nécessitent au contraire d'être protégés. Je suis assez d'accord avec le courrier d'Hubert Turquet s et tous ses commentaires.

Vous pouvez donc compter une « voix » de plus appuyant ses demandes

cordialement

Eve Luquet

[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 15:13
À: Enquete Publique PLU
Objet: Plu janvier 2021

Bonjour,

Je suis totalement opposée au PLU détruisant notre si joli coin précieux de tranquillité et de verdure qu'est Bois-le-Roi.

Merci de tenir compte de mon avis.

Cordialement,

F. Lepeltier
[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 18:57
À: Enquete Publique PLU
Objet: modification du PLU de bois le roi
Pièces jointes: PLU BLR.pdf; carte des espaces naturels à protéger à blr.pdf

Monsieur l'enquêteur,

veuillez trouver ci joint en pdf, mes arguments contre la densification de Bois le roi et en faveur de la protection du patrimoine naturel d'exception présent sur la commune de bois le roi ainsi que les espaces naturels à protéger.

Depuis 20 ans, j'habite dans la communauté de commune de Bois le Roi. Je suis venue avec ma famille habiter dans cette belle région pour le cadre de vie exceptionnel et l'amour de la nature, Bois le roi se situant au milieu de réservoirs de biodiversité. Aujourd'hui je m'inquiète de l'évolution négative depuis quelques années sur les espaces verts naturels de bois le roi mais également de ses alentours à l'heure où il y a urgence à protéger la nature face au réchauffement climatique :

- Terrains divisés et diminution des espaces verts en faveur des nouvelles constructions d'habitation qui prennent quasiment toute la surface des terrains (comme vous pouvez le constater actuellement sur les maisons en construction sur la rue du collège) ce qui a pour conséquence de diminuer les espaces d'absorption des eaux pluviales et augmente le risque d'inondation. Par ailleurs, la densification de la commune provoque déjà des embouteillages aux heures de pointe dans certains quartiers comme dans la rue du collège où les bus ont du mal à passer. Plus de densification ne fera qu'aggraver la situation. Les nouvelles constructions ne respectent pas toujours le passage des piétons, comme encore une fois sur la rue du collège où plusieurs habitations viennent d'être construites avec le mur d'enceinte à ras la chaussée sans trottoir pour laisser passer les collégiens.
- Arbres récemment abattus un peu partout sans en comprendre les raisons comme rue du clos de la Cure, une grande surface boisée, où très récemment abattage des arbres le long de la voie de chemin de fer qui a pour conséquence d'augmenter les nuisances sonores de la voie ferrée sur les habitations qui longent la voie tout le long de la commune. Les arbres étaient un mur naturel antibruit.
- Arbres abattus tous les jours entre bois le roi et Fontainebleau sur la route de Bourgogne, alors que les arbres permettent d'absorber le CO², maintenir l'humidité des terrains et protègent les espèces animales qui vivent dans la forêt.

Il y a urgence de protéger les espaces naturels de la commune et de ses alentours et de limiter les constructions, notamment protéger les espaces naturels cartographiés par l'association Touche pas à mon p'tit bois qui ont une valeur biologique et patrimoniale reconnue. Voici une liste non exhaustive des espaces à protéger que vous trouverez en pièce jointe : Les sercois, la gare, la cave, collège, la mare au claviau, Brolles, le parc du château de Brolles, mares du bord de Seine, les grès, ancienne ferme bacotte

De nombreux touristes parisiens et autres viennent visiter notre commune et se promener à pied, comme cela se faisait déjà il y a plus d'un siècle. Nous souhaitons garder notre village comme étant un village de caractère et ne pas le voir défigurer par une densification des constructions. Comme d'autres villages de caractère, comme Barbizon ou Bourron marlotte, nous souhaitons demander la protection de l'environnement de notre village de façon à ce que nos enfants et petits enfants puissent continuer à voir des crapauds, des pics noirs, des lucioles, des biches...

En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques sur la protection de notre environnement pour nous et nos générations futures, nous vous adressons, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Bien cordialement,

Chantal Flores

Mme Anne Cécile FAINEANT
61 Avenue Foch
77590 Bois-le-roi

enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr
www.pays-fontainebleau.fr

A l'attention du Jean-Pierre Marjolet
Enqueteur Public pour la modification n°3 du PLU
Mairie de Bois le roi
4 Avenue Paul Doumer
77590 Bois-le-roi

Bois-le-roi le 27 janvier 2021

Objet : Remarques sur le projet de modification N°3 du PLU de Bois-le-Roi

Bois-le-roi situé entre Seine et Forêt de Fontainebleau remplit jusqu'à ce jour un réservoir de biodiversité avec ses mares, ru, petits bois, parc, bois, son lavoir... Le département de Seine-et-Marne déclare sur son site internet : « Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs. » Nous constatons que les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de notre commune et ses abords sont menacés de disparition sous la pression immobilière qui ne cesse de s'accroître. Les oiseaux, les abeilles (pollinisatrices indispensables à la vie de nos jardins et vergers), petits auxiliaires des jardins, chauve-souris, crapauds, hirondelles, martinet noirs disparaissent de notre commune.

Il est urgent de protéger et préserver l'ensemble des milieux naturels de Bois le roi.

Nous demandons, **au vue de :**

- l'accélération du rythme de divisions des terrains et la constructions parfois sur la parcelle entière qui font disparaître de grands espaces propices à la faune et à la flore ;
 - la multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées ;
 - l'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation et qui engendre la mise en place d'un éclairage permanent ;
 - la menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ;
 - la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol de notre commune ;
- la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification.**

De plus le projet de modification du PLU prévoit :

- de réduire les exigences d'intégration paysagères aux futures constructions ;
- une densification de la population aux abords de la gare là où aujourd'hui il y a de grands jardins et le parc des Chardonnerets avec son Séquoia.


De tout cela, engendrera des conséquences désastreuses sur la qualité de vie de Bois-le-roi :

- des engorgements au quotidien dans nos petites rues,
- des établissements scolaires trop exigus
- des nuisances sonores accrues,
- des difficultés d'assainissement à long terme,
- une détérioration rapide de la voirie inadaptée .

Aujourd'hui, Bois-le-roi sait nous préserver durant les étés de canicule et de pandémie mais demain qu'en sera t-il ?

Effacer à tout jamais notre spécificité de « village dans la forêt », je ne le souhaite pas.

Vous souhaitant bonne réception de ces remarques, je vous prie de croire, Monsieur, à mes plus respectueuses salutations.


Anne Cécile FAINEANT

Martine LE GAL

De: ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 14:23
À: Enquete Publique PLU
Objet: ENQUETE PUBLIQUE PLU

Bonjour,

Je me joins à tous les Bacots pour m'opposer à la révision du PLU.

Celle-ci entrainerait plus de désagréments que d'avantages pour notre commune et dénaturerait notre environnement si précieux.

Conservons des dimensions humaines pour maintenir des relations humaines.

A. DARNOIS

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 19:08
À: Enquete Publique PLU
Objet: Modification N3 PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur ,

Je me permets de vous adresser mes observations sur le projet N3 de modification du PLU de Bois le Roi:

Bois le Roi est un village que j'habite depuis soixante ans et j'assiste avec effarement au changement accéléré depuis quelques années de son habitat.

C'est ainsi que je manifeste mon opposition à la densification urbaine qui se développe et se profile autour de la gare par la création d'un périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global .
En effet, les riverains découvrent que leurs domiciles peuvent à plus ou moins court terme faire partie d'une réserve foncière pour un projet de construction réalisable par expropriation des habitants qui ne souhaiteraient pas vendre .

De même pour la rue des SESCOIS , les nouvelles constructions pourraient s'étendre au delà de 30 m de la rue .

Je déplore l'insuffisance de protection du patrimoine naturel, suppression d'espaces verts, destruction des arbres ,des petits bois, méconnaissance du sous sol qui foisonne de sources, la multiplication des constructions ne pouvant qu'engendrer des perturbations écologiques ,peut être dangereuses.

Insuffisance également de la protection des zones humides comprenant des mares, rus, refuge d'espèces animales .

Cette densification immobilière accélérée ne peut que nuire à la richesse naturelle , à l'écologie de notre région en contradiction avec les efforts entrepris pour préserver la biodiversité du massif forestier de Fontainebleau.

Bois le Roi est un village dans la forêt qui doit son charme et sa réputation à cette situation exceptionnelle .
Pourquoi vouloir en faire un village dortoir.
, pourquoi vouloir céder à cette folie de densification si ce n'est pour des objectifs financiers au détriment des habitants?

Je m'insurge contre un relâchement significatif de la protection du patrimoine architectural , maisons rurales, maisons de bourg, Villas de la fin du 19 eme siècle qui font partie de ce patrimoine et le charme du village nous ravissant au quotidien.

Pour ces raisons invoquées , non exhaustives, je m'oppose avec conviction à ce projet de modification N3 du Plu De Bois Le Roi.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte des observations qui ne manqueront pas de vous être adressées, je vous prie de croire , Monsieur le Commissaire Enquêteur , en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Francine Lacroix - Coquillaud

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Martine LE GAL

De: ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 15:05
À: Enquete.Publique.PLU
Objet: remarques

Madame Arnaud Jacqueline

32 rue Pasteur

Je m'oppose à cette modification et à la densification de Bois Le Roi.
C'est une commune où je réside depuis ma naissance et qui a évolué mais qui est restée très verte et calme.
Pourquoi construire des immeubles dans une zone pavillonnaire. Pourquoi abattre des arbres plus que centenaires à une époque où normalement on cherche à végétaliser. C'est tout le contraire que l'on nous propose. Il y a un déficit de places de stationnement dans le quartier de la gare pour les visiteurs il est donc indispensable que chaque construction possède au moins une place de stationnement par logement. Quel est l'intérêt de vivre à Bois le Roi si c'est pour être entourée d'immeubles et de béton. Mes enfants et petits enfants aiment beaucoup y venir mais pour profiter du calme de la verdure et de tous les oiseaux et écureuils et autres qui peuplent nos jardins. Que vont ils devenir?

Tout ceci est très inquiétant pour l'avenir de cette commune qui risque d'être défigurée.

J'espère que la raison saura l'emporter.

Jacqueline Arnaud

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: mercredi 27 janvier 2021 13:20
À: Enquete Publique PLU
Objet: avis sur le futur PLU

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Pour faire suite à la future modification du PLU de Bois-le-Roi, je me permets de vous retranscrire brièvement mes craintes.

Nous habitons la commune depuis 6 ans et nous constatons chaque année la faune diminuer. Les hérissons, écureuils, oiseaux, insectes, grenouilles... disparaissent. Les arbres et la flore sont également en danger, les coupes récentes effectuées par la sncf ou pour bâtir le nouvel immeuble de la gare en sont de tristes exemples.

Nos modes de vie, et l'attractivité de la commune en sont indéniablement la cause. Cependant, rien ne pourrait justifier des choix venant allourdir ce constat. Il semble ainsi que cette modification du PLU intervienne pour permettre notamment à la commune de remplir des obligations de logements sociaux.

Ces modifications du PLU ne sont ainsi vues que par un prisme court-termiste, pour répondre à une urgence et avec comme logique celle d'accueillir de nouveaux habitants.

Il serait peut-être préférable au contraire et dans cette perspective de renforcer le PLU pour empêcher la dévalorisation de notre patrimoine et le caractère de notre village.

Il serait donc bon de revoir à la baisse les ambitions d'accueil pour maintenir à la fois la biodiversité de la forêt qui est au cœur de la vie à Bois-le-Roi, maintenir le charme d'une petite ville du pays de Fontainebleau classée dans le top des villes où il fait bon vivre. Éviter un problème à long terme de circulation face à des artères sensibles car à chevauchement.

Pour être plus pragmatique, je suis contre l'autorisation de construction haute à plus de deux étages, je souhaite que les espaces naturels encore existants soient intouchables et cela à jamais (notamment le petit bois du collège / écoles et le bois de la mairie). Je ne souhaite pas découvrir de nouvelles constructions aller jusqu'au trottoir. Enfin, je souhaite que le nombre de places de parking n'évolue pas et que les choix engagés n'augmentent pas la circulation dans la ville.

Merci de votre attention
Cordialement

M Serouilou